



Seul sur trois étages - vente pap

Par **Clara75013**, le **15/10/2015** à **08:22**

Bonjour à tous,

Je travail actuellement en CDI dans le prêt à porter et voici ma situation:

Nous sommes deux sur une surface d'environ 340 mètres carrés divisé en 3 niveaux dont deux accessibles à la clientèle (le troisième étant la réserve). Les trois niveaux sont munis de caméras de surveillance.

Des cabines sont situées sur les deux étages et nous devons souvent faire des allés retours car nous avons beaucoup de stock en réserve et pour ranger.

Mon collègue part à la fin du mois et il n'est pas prévu qu'on le remplace.

Peut on laisser un salarié seul sur cette surface toute une journée de 8h? D'un point de vu sécurité est ce légal?

Merci de votre attention

Cordialement,

Clara

Par **P.M.**, le **15/10/2015** à **08:48**

Bonjour,

En tout cas, surtout en cas de travail isolé, l'employeur doit tout faire pour préserver la sécurité des salariés...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel et/ou du Médecin du Travail et même de l'Inspection du Travail...